Fig. 1.

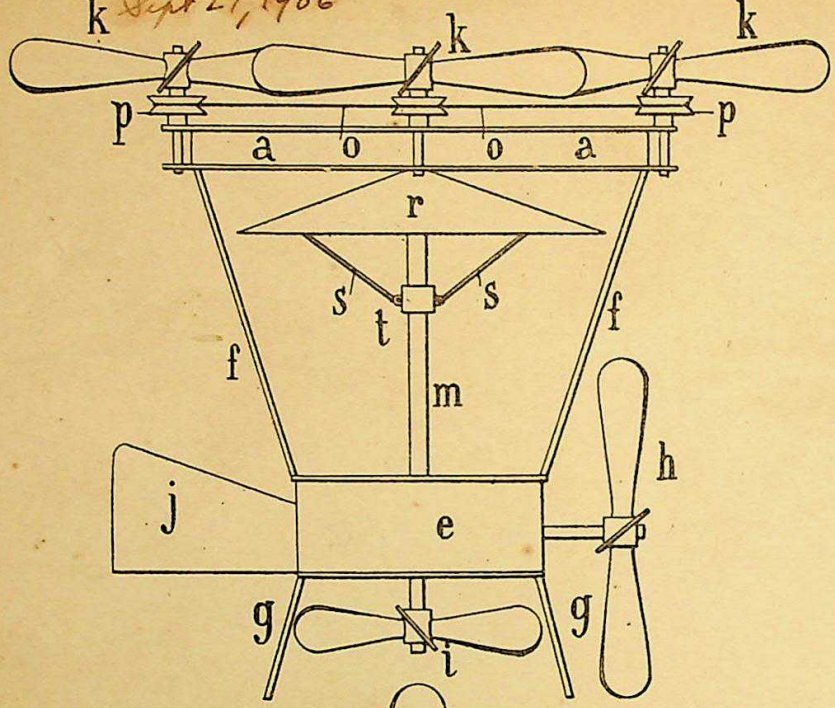

Fig. 3.

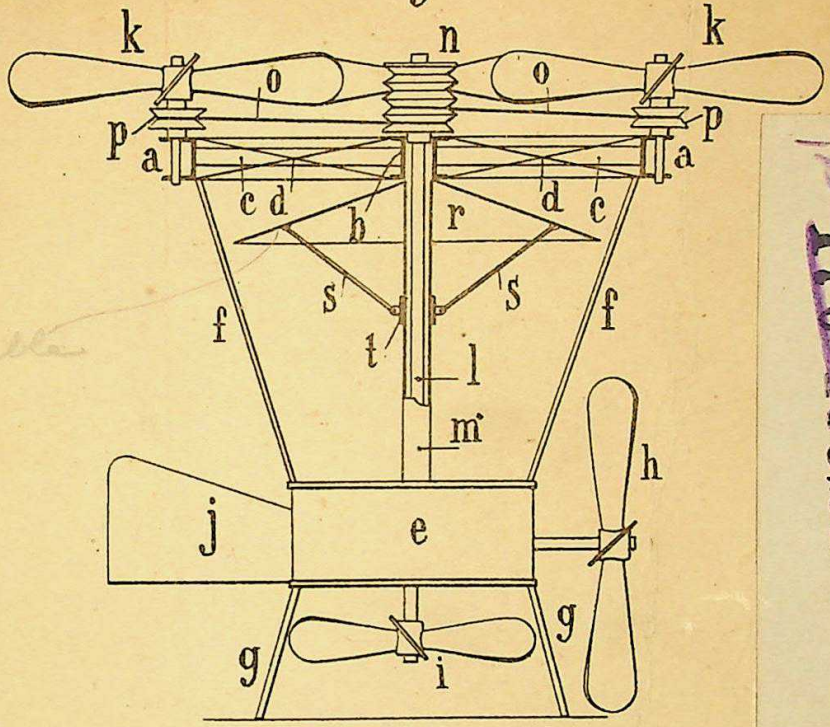

Fig. 2

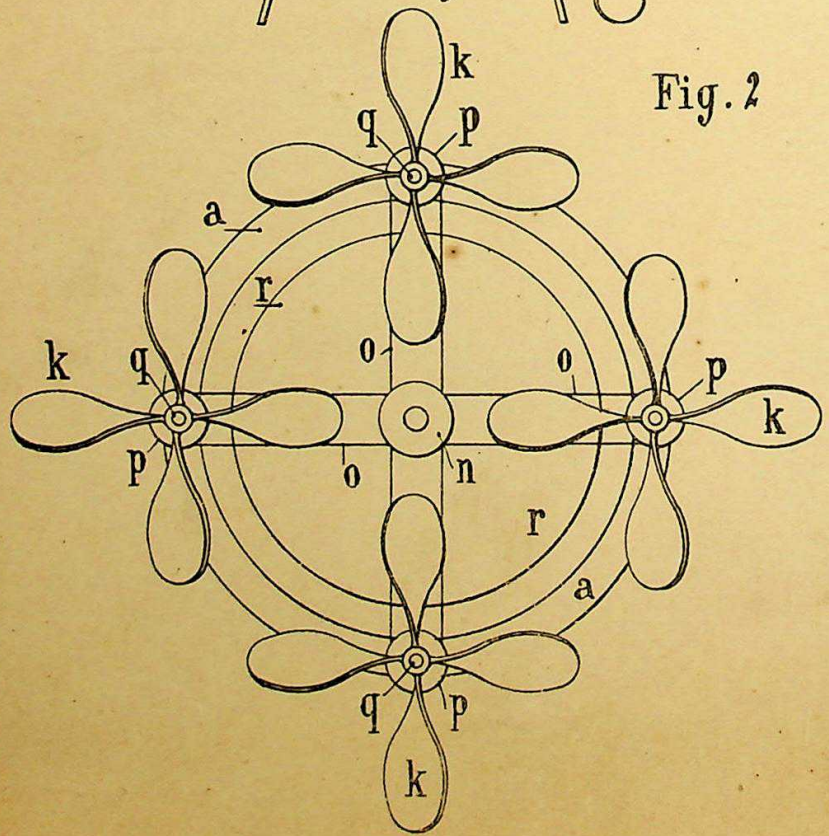

120-135222

244-17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

VI. — Marine et navigation.

4. — Aérostation.

N° 366.150

Aéroplane.

M. Eugène-Jules-Henri LESNE résidant en France.

Demandé le 12 mai 1906.

Délivré le 20 juillet 1906. — Publié le 27 septembre 1906.

Duplicata.

La présente invention est relative à un aéroplane caractérisé plus particulièrement par une hélice d'atterrissage et sa combinaison avec des hélices d'élévation et de suspension utilisées en outre pour la descente de l'appareil.

Cette invention va être décrite ci-après en référence au dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 représente l'aéroplane dont il s'agit en élévation;

La fig. 2 en est un plan correspondant;

La fig. 3 montre le même aéroplane en coupe verticale.

Comme on le voit dans ce dessin, l'ossature ou bâti de cet aéroplane présente, à la partie supérieure, l'aspect d'une grande roue horizontale en aluminium ou en bois avec jante *a* d'un profil en U.

Le moyeu *b* et la jante sont réunis par des rayons creux *c* et une certaine quantité de tendeurs en fil d'acier *d* attachés sur le moyeu et sur la jante et disposés pour se croiser.

La nacelle *e* est suspendue par un certain nombre de tubes creux *f* formant haubans; elle se termine à la partie inférieure par quatre pieds *g* servant à soutenir l'appareil après l'atterrissage.

Cette nacelle renferme un moteur convenable et tous les accessoires requis. Elle est munie également de l'hélice *h* servant à la translation horizontale de l'appareil, de l'hélice d'atterrissage *i* disposée en dessous, et du gouvernail de direction *j*.

Le mouvement est communiqué du moteur aux hélices supérieures *k* servant à l'élévation, à la suspension et à la descente de l'appareil au moyen d'un arbre *l* logé dans un tube creux *m*. Cet arbre actionne à cet effet une poulie centrale à quatre gorges *n* recevant chacune une courroie indépendante *o* allant respectivement à une poulie à gorge *p* calée sur l'axe *q* de l'hélice engagé dans les ailes de la jante en U.

A la partie inférieure du moyeu se trouve articulé un petit parachute *r* dont les tirants *s* sont reliés à un coulant *t* susceptible de se déplacer sur le tube central *m*.

L'enveloppe de ce parachute est en une étoffe convenable avec évents ménagés à la partie supérieure pour le passage de l'air. En temps ordinaire, le parachute est fermé et appliqué le long du tube *m*; ce parachute ne s'ouvre, comme représenté au dessin, qu'en cas de besoin.

Les formes, détails, accessoires, matières et dimensions de cet aéroplane peuvent bien entendu varier sans changer en rien pour cela le principe de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste en un aéroplane caractérisé par un bâti spécial en forme de roue

Prix du fascicule : 1 franc.

horizontale, une hélice d'atterrissage disposée sous la nacelle, des hélices supérieures soutenant l'appareil et servant à son ascension tout en réglant sa descente, une hélice de translation et un petit parachute intérieur de sécurité.

LESNE.

Par procuration :

CHASSEVENT.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Pour la vente, s'adresser à la SOCIÉTÉ BELIN ET Cie, 56, rue des Francs-Bourgeois, Paris (3e).